



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2015

Etai<sup>ent</sup> présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Claude de GANAY, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Karine RAGU (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2015.

La délibération relative à l'autorisation de puiser de l'eau sur un poteau incendie et à la facturation des volumes consommés est retirée de l'ordre du jour.

### DELIBERATION N° 2015-55

Compte rendu des décisions prises par le Maire

**Décision n°2015-7 du 18 mai 2015** : Un marché de travaux pour le renforcement de la berge de l'étang communal est conclu avec l'entreprise PATRICK BOURGEOIS. Le montant du marché s'élève à 10.600 € HT.

**Décision n°2015-8 du 11 juin 2015** : Un marché de travaux pour le renforcement de la défense incendie aux Mallerets est conclu avec l'entreprise VAUVELLE. Le montant du marché s'élève à 75.245 € HT.

### DELIBERATION N° 2015-56

Service de l'eau et de l'assainissement  
Rapport 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement doit être établi chaque année. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné puis tenu à la disposition des usagers.

Il présente ensuite ledit rapport afférent à l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal **EN PREND ACTE**.

## DELIBERATION N° 2015-57

### Tarifs des tickets de cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer, comme chaque année, le tarif des tickets de cantine scolaire et suggère de ne pas les augmenter.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition et **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des tickets de cantine pour l'année scolaire 2015-2016 :

- catégorie A (enfant de l'école élémentaire): 3,10 €
- catégorie B (enfant de l'école maternelle et famille ayant 3 enfants mangeant  
journallement) : 2,90 €
- catégorie C (adultes) : 5 €

## DELIBERATION N° 2015-58

### Travaux d'amélioration thermique et de modification des façades de bâtiments communaux Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique et de modification des façades des bâtiments communaux sis Route Nationale a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il précise que les membres de la C.A.O. se sont réunis les 19 et 25 juin dernier, et ont procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E.

Il propose enfin d'attribuer le marché comme suit :

	Entreprise	Montant HT
Lot 1- Isolation extérieure	ASSELIN	70250
Lo 2 – Charpente bardage bois	BORDIBOIS	14200
Lot 3 – Menuiseries extérieures	DROUET	57500
Lot 4 - Plâtrerie	AMG	4870,36
Lot 5 – Electricité pac réversible	ANVOLIA	14092,23
<b>TOTAL</b>		<b>160912,59</b>

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

## DELIBERATION N° 2015-59

### Entretien et nettoyage des locaux communaux Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour l'entretien et le nettoyage des locaux communaux a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il précise que les membres de la C.A.O. se sont réunis le 25 juin dernier, et ont procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E.

Il propose enfin d'attribuer le marché, d'une durée de 2 ans, à l'entreprise DOUCET pour un montant HT annuel de 66.657 €

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

#### DELIBERATION N° 2015-60

##### Modification du tableau du personnel communal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de créer :

- deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 32 heures
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 6 heures et 16 minutes

et de supprimer :

- un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition.

#### DELIBERATION N° 2015-61

##### Tarifs de location des barnums parapluies

Le Conseil Municipal **FIXE** comme suit le tarif de location des barnums parapluies :

	Barnum parapluie
Tarif à la journée (pour les particuliers dampierrois uniquement)	40 €
Caution	900 €

#### DELIBERATION N° 2015-62

##### Subventions 2015

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2015 :

	MONTANT en €
BIEN VIVRE A DAMPIERRE (subvention exceptionnelle)	250
BONNE CONSCIENCE ? MUSIQUE PRODUCTION	300
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>

**DELIBERATION N° 2015-63**

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du programme  
« Horizon bleu 2016 »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux vont prochainement être réalisés dans les vestiaires du stade.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par la Fédération Française de Football au titre du programme « horizon bleu 2016 » ainsi qu'il suit :

- taux maximum de la subvention : 20% du coût plafonné à 20.000 €

Il présente ensuite le plan de financement du projet qui s'établit comme suit :

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
travaux	13.353,47	Subvention FFF	2670,70
		Autofinancement	10.682,77
<b>Total</b>	<b>13.353,47</b>	<b>Total</b>	<b>13.353,47</b>

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** l'aide de la Fédération Française de Football pour les travaux susvisés.

**DELIBERATION N° 2015-64**

Répartition du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 2015

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Claude de GANAY) adopte « une répartition dérogatoire libre » du FPIC comme suit :

Prélèvement de l'ensemble intercommunal : 1 367 952 €		
	Prélèvement de droit commun	Prélèvement dérogatoire libre
Part EPCI	- 647 243 €	- 957 566 € (70%)
Part communes	- 720 709 €	- 410 836 € (30%)
Bonnée	- 31 676 €	- 18 037 €
Les Bordes	- 87 705 €	- 49 941 €
Bray en Val	- 73 321 €	- 41 750 €
Dampierre en Burlay	- 233 836 €	- 133 151 €
Germigny des Prés	- 33 928 €	- 19 319 €
Ouzouer sur Loire	- 147 331 €	- 83 893 €
St Aignan des Gués	- 16 692 €	- 9 505 €
St Benoit sur Loire	- 96 220 €	- 54 790 €

**DELIBERATION N° 2015-65**

Budget de la commune- Passage à taux fixe d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté en 2013 un emprunt à taux variable (index EURIBOR 3 mois + 3,05%) de 3.000.000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de construction du Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie.

A ce jour, le taux en vigueur est de 3,0710 % et le montant des échéances trimestrielles s'élève à 62.642 ,93 €.

Il propose à l'assemblée de réaménager ce prêt en le passant à un taux fixe pour bénéficier de l'actuelle baisse des taux d'intérêt et présente la proposition émanant du Crédit Agricole :

Montant du capital restant dû : 2.719.155 €

Durée : 159 mois

Frais de dossier : néant

Montant du taux fixe : 1,88 %

Périodicité de remboursement : mensuelle

Montant des échéances : 19.333,27 €

Total des intérêts : 354.825,20 €

Type d'échéances ; constantes

Le Conseil municipal **ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir et tous les documents y afférents.

**DELIBERATION N° 2015-66**

Confection des paies informatiques des élus et des agents de la collectivité  
par le Centre de Gestion du Loiret

Le Conseil Municipal **DECIDE** de confier la réalisation des paies des élus et des agents de la commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

**DELIBERATION N° 2015-67**

Gratification d'un stagiaire

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'allouer à Monsieur Benoit BRANCHARD, qui a effectué un stage de 10 semaines au sein du groupe scolaire, une gratification d'un montant de 300 €.

**DELIBERATION N°2015-68**

Conclusion d'un contrat d'apprentissage avec Monsieur Nicolas GOBERT

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un contrat d'apprentissage d'une durée de trois ans avec Monsieur Nicolas GOBERT, lequel prépare un baccalauréat professionnel Aménagement Paysager.

Suspension de séance à 21h10 - Réouverture de séance à 21h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

Le Maire

Serge MERCADIE

